

Montréal, le 21 août 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter
du 1^{er} octobre 2026
Dossier R-4334-2026**

Chers participants,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, la Régie porte à l'attention des participants la version administrative du décret numéro 1245-2026 « *CONCERNANT les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie dont elle doit tenir compte lorsqu'elle fixe les tarifs et les conditions de service des distributeurs de gaz naturel applicables pour l'année tarifaire commençant le 1^{er} octobre 2026 ou le 1^{er} janvier 2027* ».

Ce document est disponible sur le site internet de la Régie au lien suivant :

[Version administrative du décret numéro 1245-2026](#)

La Régie s'attend à ce que les participants commentent, lors de l'audience à venir, la façon dont elle doit tenir compte de ce décret dans le cadre du présent dossier.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II